

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

18-2

Vendredi 9 Mars 2018

~~~~~

## Compte-Rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 9 mars 2018 à 19 H.

Étaient présents: M. S. BOCHET, Maire, Mme P. COUPEAU, MM C. CHEVALIER et D. JEAN, Adjoint, Mmes et MM. JP. BARON, E. ECHANTILLAC, C. LAITHIER, L. RENAUD, A. ORTOLLAND, et K. SCHOUMACKER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: D. GARNIER, F. PUPPINI qui ont respectivement donné procuration à K. SCHOUMACKER, C. LAITHIER et P. GUILLOT.

Absents: S. PETITDEMANGE.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H; P. COUPEAU est élue secrétaire de séance.

### 1 - Demande de subvention pour le projet de rénovation du chemin dit de Montmerlet.

Le conseil municipal est informé de l'annulation de présentation du dossier en séance.

Décision prise à l'unanimité.

### 2 - Demande de subvention pour le projet de rénovation du monument aux morts.

Le conseil municipal adopte le projet de travaux à réaliser en 2018, visant à rénover le monument aux morts de la commune en vue d'une manifestation particulière à l'occasion du centenaire de la première guerre mondiale, au coût total estimatif de 7500 € HT. Il sollicite l'aide financière des services de l'Etat, donne mandat à M. le Maire, ou son représentant, pour engager les démarches nécessaires en ce sens.

Décision prise à l'unanimité.

### 3- Demande de subvention pour les travaux de voirie en raison d'événements climatiques.

Le Conseil Municipal, adopte le projet présenté, de travaux de voirie à réaliser en 2018, sur le chemin du FORNET, en raison des événements climatiques intervenus le 4 janvier 2018 au coût total estimatif de 14 000 € HT. Il sollicite par ailleurs l'aide financière du Département de la Savoie et des services de l'Etat, donne mandat à M. le Maire pour engager les démarches nécessaires pour mener à bien ces demandes.

Décision prise à l'unanimité.

### 4 – Demande de subvention pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments liés à l'enfance et à la petite enfance.

Le conseil municipal adopte le projet de rénovation thermique des bâtiments liés à l'enfance et la petite enfance selon le calendrier indiqué, adopte le projet présenté, sollicite l'aide financière des services de l'Etat, et donne mandat à M. le Maire pour engager les démarches nécessaires pour mener à bien ces demandes.

Décision prise à l'unanimité.

### 5 – Rythmes scolaires.

Le Conseil municipal décide de procéder à une demande de modification de l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées. Par ailleurs, il adopte la mise en place d'une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours selon les horaires suivants : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h45-11h45 et 13h45-16h30. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de cette demande auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN).

Décision prise 8 voix pour la dérogation à 4 jours, 1 abstention et 3 voix contre.

(Mesdames ECHANTILLAC et COUPEAU notent qu'aucune concertation, échange ou rencontre entre tous les acteurs concernés n'ont précédé le sondage ce qui leur semble dommageable pour un choix aussi important.)

### 6- Fermeture du bureau de Poste de Barby et de Challes-les-Eaux.

L'ensemble du Conseil Municipal de Curienne demande Le maintien de ces deux bureaux de Poste sur le territoire proche de Curienne.

Décision prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

Le Maire,  
S. BOCHET



La Secrétaire de séance,  
P. COUPEAU